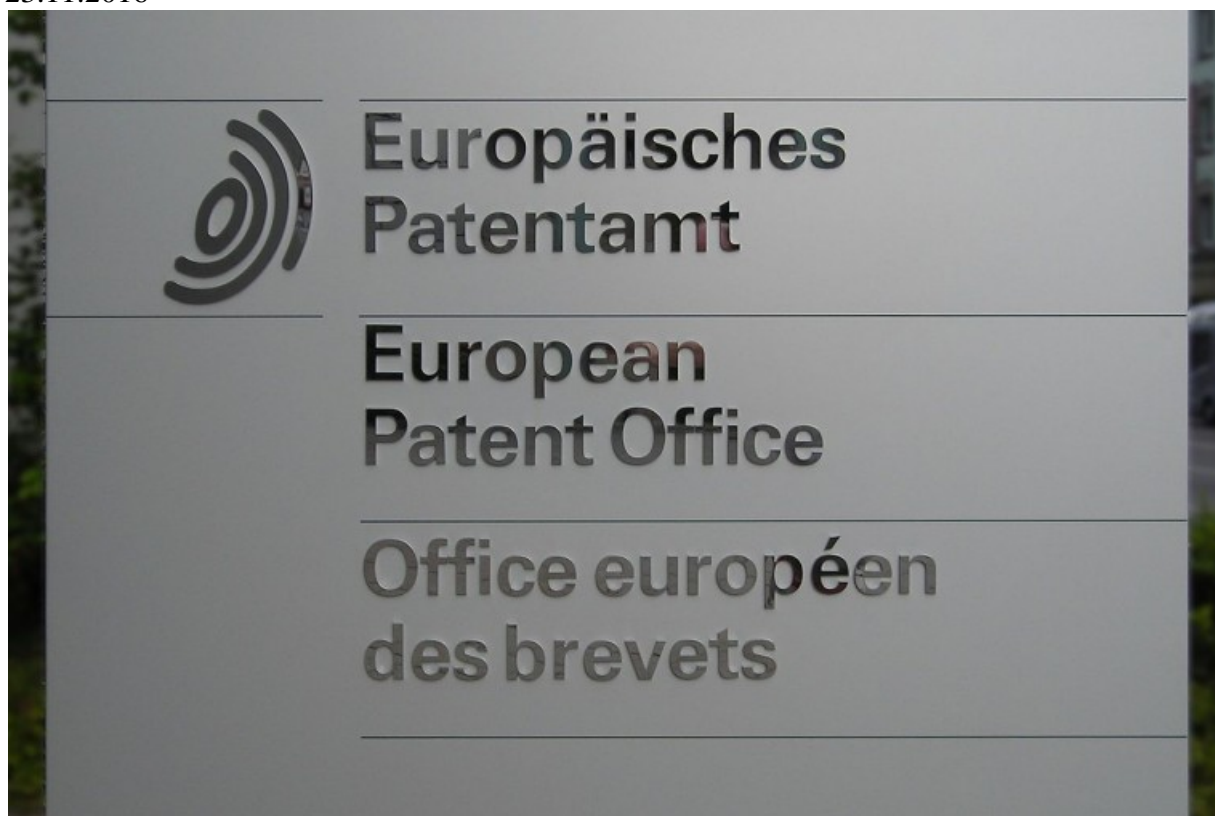


# Office européen des brevets : Le Luxembourg devrait-il revoir sa position ?

Derniers développements en date, Questions au sein du Parlement  
23.11.2016



[print](#)  
[Share](#)

Depuis quelques années déjà, l'Office européen des brevets (OEB) s'enlise dans un amer conflit social opposant le personnel (représenté par son syndicat) et la direction. Claudia Dall'Agnol, Députée LSAP, a déjà abordé une série de questions à ce propos au sein du Parlement : n° 338 du 6 juin 2014, n° 1018 du 25 mars 2015 et n° 2120 du 3 juin 2016.

Au centre de ce différend se trouve le Président de l'OEB en raison de différentes mesures que ce dernier a décidé d'introduire, notamment à l'encontre du syndicat interne. Certaines de ces mesures se sont avérées contraires aux droits fondamentaux de l'homme.

D'après les dires du Ministre responsable (réponse à la question n° 2120), la Délégation luxembourgeoise au Conseil d'Administration de l'OEB figure parmi celles ayant voté en vue de la mise en œuvre de la résolution du 16 mars 2016 demandant au Président d'appliquer différentes mesures et l'exhortant, ainsi que le syndicat, à apaiser la situation sociale.

Selon diverses sources, le Président de l'OEB a remercié un des membres clés du syndicat, ce qui était contraire à la résolution initiale.

C'est en rapport avec cela que Claudia Dall'Agnol pose une autre question parlementaire destinée au Ministre de l'Économie lui demandant s'il est en mesure de confirmer, au vu de ces récents développements à l'OEB et s'ils s'avèrent, si le Gouvernement luxembourgeois ne devrait pas repenser son attitude à l'égard du Président de l'OEB. Si tel est le cas, la politicienne LASP demande actuellement si la Délégation luxembourgeoise au Conseil d'Administration de l'OEB devrait intervenir dans l'affaire. Enfin, Claudia Dall'Agnol aimerait également savoir si les résultats de l'étude externe sur le climat social à l'OEB, à laquelle le Ministre a fait référence dans sa Réponse à la Question n° 2120, ont été présentés comme prévu le 11 octobre 2016 et, si oui, quelles sont les conclusions que le Ministre en tire.

---

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 novembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie.

Depuis quelques années déjà un conflit social au sein de l'Office européen des brevets (OEB) oppose une partie du personnel de l'OEB et leur syndicat, d'un côté, à la direction de l'OEB à Rijswijk (Pays-Bas), de l'autre (cf. mes questions parlementaires n° 338 du 6 juin 2014, n° 1018 du 25 mars 2015 et n° 2120 du 3 juin 2016).

Au sein du différend se trouve le président de l'OEB en raison de différentes mesures que ce dernier a décidées au cours des dernières années notamment à l'encontre du syndicat représentant le personnel de l'Office. Certaines de ces mesures se sont avérées contraires aux droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme.

La délégation luxembourgeoise au Conseil d'administration de l'Office européen des brevets était d'après les dires du Ministre (cf. réponse à ma question n° 2120) parmi celles ayant soutenu la résolution du 16 mars 2016 demandant au Président de l'Office de mettre en œuvre certaines mesures et lui demandant, ainsi qu'aux syndicats, d'apaiser la situation sociale.

Il me revient que le président de l'OEB aurait remercié un membre central du syndicat de l'OEB. Cependant, cette décision serait contraire à la résolution citée ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces développements récents dans le dossier du conflit social au sein de l'OEB ?

- Si ces nouvelles accusations s'avéraient justes, le gouvernement luxembourgeois ne devra-t-il pas repenser sa position par rapport à la personne du président de l'OEB ? Le cas échéant, la délégation luxembourgeoise au Conseil d'administration de l'OEB sera-t-elle invitée à intervenir dans ce dossier ?
- Dans sa réponse à ma question du 6 juin 2016 (n° 2120), Monsieur le Ministre a indiqué que le climat social au sein de l'OEB ferait l'objet d'une étude indépendante de la part d'un consultant externe, dont les résultats seraient présentés le 11 octobre 2016 à l'occasion d'une « conférence sociale » ouverte aux différents représentants du personnel ainsi qu'aux représentants des Etats membres. Est-ce que cette conférence a eu lieu, respectivement les résultats de l'étude ont-ils été présentés ? Dans l'affirmative, quels sont ces résultats et quelles conclusions Monsieur le Ministre en tire-t-il ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claudia Dall'Agnol  
Députée